

PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES

ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

(Annexe à la convention de scolarisation)

1 – Contribution familiale

Etablissement sous contrat d'association, l'école Sainte Anne bénéficie d'une participation financière de l'Etat qui prend en charge les salaires des enseignants et de la Mairie de Lille qui prend partiellement en charge certains frais de fonctionnement.

L'école Sainte Anne doit financer les frais de fonctionnement non couverts par le forfait communal ainsi que les dépenses d'entretien et de rénovation des bâtiments. Pour permettre la prise en charge de ces dépenses, **une contribution mensuelle familiale est demandée par élève de septembre à juin (10 mois)**, dont le montant est adapté selon le nombre d'enfants de la famille :

	Maternelles (PS – MS – GS)	Primaires (CP- CE1 – CE2 - CM1 – CM2)
Tarif normal	40 € / mois / enfant	45 € / mois / enfant
Tarif réduit (pour un quotient familial jusqu'à 537 €, après présentation et examen d'une attestation CAF - sans rétroactivité)	35 € / mois / enfant	37 € / mois / enfant
Contribution volontaire (voir § 2)	45 € / mois / enfant*	50 € / mois / enfant*

Une réduction de 4 € (≈ 10 %) est accordée pour le 2^{ème} enfant de la famille scolarisé, cette réduction est de 8€ (≈ 20%) à partir du 3^{ème} enfant.

* : Montant proposé, les familles sont libres de proposer un montant supérieur.

2 – Contribution volontaire

Les familles qui le souhaitent peuvent verser en complément de la contribution familiale une contribution volontaire dont le montant reste libre. Ceci permet la mise en place d'une solidarité discrète entre les familles.

Nous remercions par avance les familles qui répondront favorablement à cette sollicitation.

3 – Cotisation diocésaine

Elle est reversée à la Direction Diocésaine de Lille et permet le fonctionnement des différents services de l'Enseignement Catholique (Direction Diocésaine, U.D.O.G.E.C., psychologues scolaires, association sportive, animation pastorale)

Son montant pour cette année est de 26 Euros par élève. Elle est facturée en 1 fois au mois de septembre.

4 – Fournitures scolaires

Les fournitures sont à la charge des parents en fonction de la liste communiquée par les enseignants. L'APEL participe au financement des cahiers.

5 – Forfait activités pédagogiques et culturelles

Son montant, pour cette année, est de 4,50€ par élève et par mois de septembre à juin.

Ce forfait permet la prise en charge des activités pédagogiques spécifiques, des frais d'intervenants et des petites sorties pédagogiques. En cas d'organisation durant l'année d'une sortie pédagogique plus importante, une participation complémentaire pourra être demandée.

En cas de non-participation de l'enfant à une activité pédagogique et culturelle, ce montant forfaitaire ne sera pas remboursé.

6 – Association de parents d'élèves (A.P.E.L.)

Vous êtes tous conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'APEL qui se déroulera le vendredi 9 octobre à 19h à l'École Sainte Anne afin de statuer sur le bilan moral et financier de l'association. Dès l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, vous êtes conviés à l'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à statuer sur la mise à jour des statuts afin de se mettre en conformité avec les recommandations de l'APEL nationale.

7 – Cotisation A.P.E.L. (association des parents d'élèves)

La cotisation APEL est facturée en une fois au mois de septembre à l'aîné de la famille fréquentant un établissement privé catholique. Son montant est fixé à 12 euros. A titre exceptionnel cette année, il a été décidé par les membres de l'APEL de l'école Sainte Anne de ne pas demander de cotisation pour son fonctionnement, l'intégralité de la somme étant reversée pour le fonctionnement de l'APEL nationale. Si l'enfant aîné cotise à l'APEL dans un autre établissement privé catholique, aucune cotisation ne sera donc à régler à l'école Sainte Anne.

8 – Etude et garderie

La garderie est ouverte le matin de 7h15 à 8h20, et le soir de 16h30 à **18h30**.

L'étude est accessible à partir du CP, elle se déroule de 16h30 à 17h50, au-delà, les enfants rejoignent la garderie.

	Fréquentation occasionnelle	Forfait
Garderie du matin	2,65 € / jour	21 € / mois
Primaires :		
- Etude / Garderie jusque 18h30	4,50 € / jour	34 € / mois
Maternelles :		
- Garderie du soir jusque 18h30	4,00 € / jour	30 € / mois

La garderie le soir se termine à 18h30 très précise. Au-delà de cet horaire, il vous sera facturé un supplément de 5 € par enfant et par quart d'heure de retard entamé.

Le choix du « forfait » est fait pour l'année scolaire complète. L'annulation des forfaits mensuels n'est possible que sur justification d'une évolution personnelle (changement d'emploi, changement d'horaires professionnels, perte d'emploi...).

En cas de non souscription de forfait, il n'y a pas de basculement automatique en mode forfaitaire. Ce basculement se fait à la demande écrite des parents pour le mois suivant et reste valable jusque la fin d'année scolaire.

9 – Pause méridienne (Garderie & Restauration)

Le prix de la garderie et du repas, occasionnel ou non, est de 4,80 €. Dans le cas d'un enfant allergique, justifié par un P.A.I., devant amener ses propres repas, la garderie sera facturé 3 € par jour.

10 – Fonds Immobilier de Solidarité Diocésain

Pour faire face à des enjeux croissants de rénovation des écoles catholiques, le Diocèse de Lille a mis en place un fond immobilier de solidarité diocésain (F.I.S.D.E.L) et nous demande, à ce titre, de verser une somme de 20€ par enfant et par an. Ce montant sera prélevé en 10 fois, soit 2€ par mois et par enfant.

11 - Règlement des factures

Vous recevrez chaque mois, de septembre à juin une facture reprenant en fonction des situations les éléments présentés ci-dessus.

Attention : les services de restauration, garderie et étude sont facturés avec un mois de décalage (les services utilisés en septembre sont facturés en octobre, etc).

Vous pouvez opter pour le prélèvement automatique, c'est la formule qui permet d'équilibrer le mieux votre budget, le prélèvement sera réalisé à partir du 20 de chaque mois. Le choix du prélèvement nécessite de remplir les documents prévus pour leur mise en place.

Vous pouvez opter pour un règlement par chèque (non recommandé) ou en espèces, le règlement sera réalisé avant le 20 du mois.

En cas de difficultés financière, n'hésitez pas à prendre contact avec le chef d'établissement qui étudiera avec vous votre situation.

En cas de rejet de prélèvement ou chèque impayé, les frais bancaires vous seront facturés en sus.

TABLEAU RECAPITULATIF MATERNELLE (base tarif normal)

Libellé	Montant <u>annuel</u>	Facturé :
Contribution familiale 1 ^{er} enfant	400 €	Chaque mois de septembre à juin, soit 40 €/mois
Contribution familiale 2 ^{ème} enfant	360 €	Chaque mois de septembre à juin, soit 36 €/mois
Cont. familiale 3 ^{ème} enfant et plus	320 €	Chaque mois de septembre à juin, soit 32 €/mois
Cotisation diocésaine	26 €	En septembre
Forfait activités pédagogiques	45 €	Chaque mois de septembre à juin, soit 4,50€/mois
Fonds immobilier de solidarité	20 €	Chaque mois de septembre à juin, soit 2 €/mois
Cotisation A.P.E.L.	12 €* 	En septembre

*Habituellement fixée à 14 € mais exceptionnellement à 12 € pour l'année scolaire 2020-2021

TABLEAU RECAPITULATIF PRIMAIRE (base tarif normal)

Libellé	Montant <u>annuel</u>	Facturé :
Contribution familiale 1 ^{er} enfant	450 €	Chaque mois de septembre à juin, soit 45 €/mois
Contribution familiale 2 ^{ème} enfant	410 €	Chaque mois de septembre à juin, soit 41 €/mois
Cont. familiale 3 ^{ème} enfant et plus	370 €	Chaque mois de septembre à juin, soit 37 €/mois
Cotisation diocésaine	26 €	En septembre
Forfait activités pédagogiques	45 €	Chaque mois de septembre à juin, soit 4,50 €/mois
Fonds immobilier de solidarité	20 €	Chaque mois de septembre à juin, soit 2 €/mois
Cotisation A.P.E.L.	12 €* 	En septembre

*Habituellement fixée à 14 € mais exceptionnellement à 12 € pour l'année scolaire 2020-2021

ENGAGEMENT FINANCIER 2020/2021
(feuille à rendre au secrétariat avec le dossier d'inscription)

Madame, Monsieur : _____

parent(s) ou responsable(s) légal (aux) de l'enfant

scolarisé(e) pour l'année 2020/2021 à l'école Sainte Anne :

- ont pris connaissance des tarifs et des conditions de règlement pour l'année scolaire 2020/2021. Ils s'engagent à régler dans les délais prévus l'intégralité des frais scolaires et périscolaires et le cas échéant l'étude ou la garderie.

Participation financière :

Tarif normal

Tarif réduit (**joindre IMPERATIVEMENT l'attestation CAF avec coefficient familial**)

Tarif de solidarité : _____ €

- optent pour le règlement de leur facture :

Par prélèvement automatique après le 20 du mois, de septembre à juin

Par chèque avant le 20 du mois, de septembre à juin

- acceptent de verser une contribution volontaire de Euros par mois.
- Adhésion A.P.E.L.
 Oui Non un aîné cotise à l'APEL dans un autre établissement privé

Pour éviter de découvrir en septembre des inscriptions sans suite, les nouvelles familles qui s'inscrivent doivent s'acquitter, lors de l'inscription, du montant mensuel de la contribution familiale de l'enfant inscrit. Ce montant sera déduit de la facture de septembre et n'est pas remboursable en cas de désinscription.

Fait à _____, le _____

Signature (s)

AUTORISATION DE SORTIES (2020-2021)

Mr et / ou Mme

Parents de

Indiquent que (nom de l'enfant)

est autorisé (e) à quitter seul (e) l'école :

à 11h30

à 16h30

à 17h50 (fin de l'étude)

à 18h30 (fin de la garderie)

est autorisé (e) à sortir de l'école avec ses frères et / ou sœurs

sera repris (e) par nous-mêmes (parents)

ou par une autre personne (indiquer le ou les noms)

-
-
-
-

En cas de garde partagée, merci de nous transmettre une copie du jugement ou, à défaut, une attestation spécifiant les conditions de la garde partagée (signée par les deux parents).

Date :

Signature :

Pour un changement exceptionnel, pensez à le signaler par écrit au secrétariat (secretariat@sainteanne-lomme.com)

Merci de votre attention

L'équipe enseignante



Utilisation de photos et vidéos de votre enfant par l'école

Nous utilisons, dans le cadre de notre travail pédagogique, des photos ou vidéos des enfants de l'école.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation des parents pour cette utilisation.

L'article 9 du Code Civil stipule :

« Chacun a droit au respect de sa vie privée. »

« Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits ... »

S'agissant de mineurs, ce droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, au respect de sa personne, est d'application stricte.

En conséquence, aucune photo ou vidéo d'élèves **reconnaisables** ne pourra être publiée sans une autorisation écrite des parents (ou tuteurs, responsables, ...)

Les œuvres des élèves ne doivent en aucun cas faire état du nom de famille de l'auteur. Seul est autorisé le prénom.

Ainsi, nous vous demandons de bien vouloir remplir la suite de cette feuille, afin que nous sachions quelle est votre position sur la question.

Les enseignants.

Nous, soussignés, Madame, Monsieur,.....

Représentants légaux de l'enfant.....

(Cocher les cases)

autorisons les enseignants de l'école à utiliser, dans le cadre pédagogique, des photos et vidéos de notre enfant au cours des activités scolaires.

autorisons l'école Sainte-Anne Sacré-Cœur à publier, dans le cadre pédagogique, des photos et vidéos de notre enfant sur le site internet de l'établissement

n'autorisons aucune photo ou vidéo

Cette décision reste valable pour toute la durée de la scolarisation de votre enfant dans notre établissement. Pour toute modification, merci de prendre contact avec le secrétariat pour remplir une nouvelle fiche.

Fait à le

Signature des parents :

Convention de scolarisation

Entre :

L'école Sainte Anne, 32 avenue Pierre Curie - 59160 LOMME, établissement catholique d'enseignement sous contrat d'association,

Et :

Monsieur et/ou Madame

Demeurant

Représentant(s) légal(aux) de l'enfant

Désignés ci-après « les parents »,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er-Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant

.....
sera scolarisé par les parents au sein de l'école Sainte Anne, ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2-Obligation des parents

Les parents demandent l'inscription de l'enfant
à compter de l'année scolaire 2020/2021 au sein de l'école Sainte Anne.

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur et du règlement financier de l'établissement, y adhérer et mettre tout en œuvre afin de le faire respecter. Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'école Sainte Anne et s'engagent à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier annexé à la présente convention. Les éventuelles modifications des règlements et des tarifs seront communiqués aux parents lors de la demande de réinscription chaque année.

Article 3-Obligation de l'établissement

Après confirmation du chef d'établissement, l'école Sainte Anne s'engage à scolariser l'enfant

.....
à compter de l'année scolaire 2020/2021 dans le respect des textes en vigueur.

Article 4-Coût de la scolarisation

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : la contribution familiale, les frais divers, le FISDEL (Fond immobilier de Solidarité Diocésain), les dépenses para et périscolaires ainsi que les adhésions facultatives aux associations tiers (APEL, UGSEL) dont le total et les modalités de paiement figurent dans l'annexe financière.

Article 5-Dégradation du matériel

La mise en état ou le remplacement du matériel dégradé volontairement par un élève fera l'objet d'une facturation aux parents sur la base du coût réel incluant la main-d'œuvre.

Article 6-Assurances

Tout enfant inscrit à l'école Sainte Anne est assuré d'office et obligatoirement par l'assurance Verspieren (contrat numéro **216 801 93 04** souscrit auprès de la Mutuelle Saint Christophe Assurances.)

Article 7-Durée et résiliation du contrat :

Le présent contrat prend effet à partir du 1^{er} septembre 2020, il est reconduit tacitement d'année en année sauf cas de résiliation ci-dessous présenté :

7-a Résiliation en cours d'année scolaire

Sauf sanction disciplinaire, le présent contrat ne peut être résilié par l'établissement en cours d'année scolaire.

En cas de résiliation en cours d'année scolaire, les parents restent redevables envers l'établissement du coût annuel de scolarisation au prorata du temps passé dans l'établissement.

7-b Résiliation au terme d'une année scolaire

Les parents informeront l'établissement de la non réinscription de leur enfant fin janvier à l'occasion de la demande qui est faite à tous les parents d'élèves.

L'établissement informera par lettre recommandée avec accusé de réception en cas de non réinscription de l'enfant pour une cause réelle et sérieuse telle que : non adhésion au projet éducatif et pédagogique de l'établissement, indiscipline, scolarités impayées, désaccord avec la famille sur l'orientation de l'élève.

7-c Résiliation d'office

Ce contrat est résilié d'office lorsque l'élève ne fait plus partie des effectifs de l'établissement et que le certificat de radiation a été délivré aux parents.

Article 8- Droit d'accès aux informations recueillies :

Les informations recueillies ici sont obligatoires pour l'inscription dans l'établissement. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont conservées conformément à la loi, au départ de l'élève, dans les archives de l'établissement.

Certaines données sont transmises, à leur demande, à l'inspection académique ainsi qu'aux organismes de l'Enseignement catholique auxquels est lié l'établissement et, sauf opposition des responsables légaux, sont transmises à l'association de parents d'élèves(APEL).

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne justifiant de son identité peut, en s'adressant au chef d'établissement, demander communication et rectification des informations la concernant.

A LOMME, le.....

Signatures des parents (*)

**Le chef d'établissement,
Madame Elisabeth BARTKOWIAK**

()Parapher chaque page des initiales des deux signataires.*

PRELEVEMENT BANCAIRE

Madame, Monsieur,

Vous avez la possibilité de régler vos factures mensuelles par prélèvement bancaire.

- Je souhaite mettre en place le prélèvement bancaire**
Merci de compléter et retourner le mandat ci-joint

- J'avais déjà opté pour le prélèvement bancaire et je souhaite le reconduire**
*Merci de compléter et retourner le mandat ci-joint **uniquement** en cas de changement de coordonnées bancaires*

- J'avais opté pour le prélèvement bancaire et je souhaite l'arrêter à compter du 1^{er} septembre 2020**

M et/ou Mme

Code comptable (ou NOM et Prénom de l'enfant aîné scolarisé dans l'école) :

.....

Date :

Signature :

Chers parents,

L'équipe éducative de l'école se prépare à accueillir votre ou vos enfants pour l'année scolaire 2020-2021.

Vous trouverez ci-joint les documents qui nous permettront de compléter votre dossier administratif et comptable.

Les documents sont à nous remettre, dûment renseignés, au plus tard pour le :

Vendredi 10 Juillet

Pour les enfants ayant déjà été scolarisés dans un autre établissement, merci de joindre au dossier les **certificats de radiation et les livrets scolaires**.

Pour les parents séparés, merci de joindre au dossier : une **copie du jugement ainsi qu'un planning des gardes** (en cas de garde partagée).

Pour tout changement d'adresse, de téléphone, de jugement, etc. en cours d'année scolaire, n'oubliez pas de prévenir le secrétariat.

Si votre enfant bénéficie d'un **Projet d'Accueil Individualisé**, merci de le faire remplir par le médecin et de nous le retourner pour le **21 Août**. Si vous ne nous avez pas informé de la nécessité d'un PAI au moment de l'inscription, merci de prendre contact au plus vite avec le secrétariat.

**Pour les nouveaux élèves, des portes ouvertes auront lieu le
Lundi 31 Août de 13h30 à 15h.**

Les élèves reprendront la classe le Mardi 1er septembre à 8h30.

**L'accueil se fait à partir de 8h20, pour un début de cours à 8h30, et à 13h20,
pour un début de cours à 13h30**

(Les élèves de Maternelle doivent être accompagnés jusque dans la classe.

Les élèves de primaire restent dans la cour.)

Les **inscriptions occasionnelles à la cantine** pourront être réalisées **par écrit auprès du secrétariat** (par e-mail de préférence) en respectant le tableau ci-dessous :

Pour le repas du :	Prévenir (avant 12h) le :
Lundi	Vendredi
Mardi	Lundi
Jeudi	Mardi
Vendredi	Jeudi

ATTENTION : Il faut tenir compte des jours de fermeture de l'établissement (mercredi, week-end, jours fériés, vacances...). Ainsi, les repas pour un jour de rentrée doivent être commandés **AVANT** les vacances.

Les services de garderie (y compris pour le matin) et d'étude débuteront dès le mardi 1er septembre. Pour accéder à l'école avant 8h20 et après 16h45, vous devez utiliser le digicode (code : 2436). Afin de maintenir la sécurité de l'école, nous vous remercions de ne pas diffuser ce code.

Plusieurs modifications ayant été apportées à la Participation Financière des Familles, nous vous invitons à lire attentivement ce document.

Les factures vous seront remises chaque mois, par l'intermédiaire de vos enfants, dans une **enveloppe-navette**. Cette enveloppe est **à rendre chaque mois** (accompagnée du règlement, ou vide en cas de paiement par prélèvement automatique).

Les élèves bénéficient d'une assurance scolaire (valable aussi pour le temps extra-scolaire) comprise dans les frais de scolarité. Pour plus d'informations sur cette assurance, vous pouvez consulter le site **assurance-scolaire.verspieren.com** (espace parents).

Le secrétariat est ouvert aux familles jusqu'au 3 juillet de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Nous vous souhaitons d'excellentes vacances et nous restons à votre disposition si nécessaire.

Cordialement,

L'Assistante de Direction,
Karine BABOIN

La Directrice,
Elisabeth BARTKOWIAK

L'équipe pédagogique.

STE ANNE- LOMME - FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

Nom et prénom : Fille Garçon
Date et lieu de naissance : Le A :
Nationalité :
Adresse :
CP : Ville :
Téléphone du domicile :

PERE

NOM : Prénom :
Date de naissance :
Profession :
Adresse :
CP : Ville :
Tél portable : Tél professionnel :
e-mail :

MERE

NOM : Prénom :
Nom de jeune fille : Date de naissance :
Profession :
Adresse :
CP : Ville :
Tél portable : Tél professionnel :
e-mail :

SITUATION DE FAMILLE

Mariés Vie Maritale PACSES Divorcés / séparés*

FRERES ET SŒURS

Nom : Prénom : Date de naissance :
Nom : Prénom : Date de naissance :
Nom : Prénom : Date de naissance :

Inscrit à l'école Ste Anne-Sacré Cœur depuis/à partir de : Ecole précédente :

Personne(s) à joindre en cas de nécessité : Nom : Téléphone :
Nom : Téléphone :

Médecin traitant : Nom : Téléphone :

Si problème d'allergie, merci de le signaler :

.....
.....

* En cas de séparation, merci de nous joindre la photocopie du jugement.



ANNEE SCOLAIRE 2020 / 2021

FICHE SANITAIRE D'URGENCE

(Document remis au service d'urgence en cas d'accident)

Nom Prénom

Classe Date de naissance

Nom et adresse du représentant légal

N° de téléphone domicile :/...../...../...../.....

N° de téléphone travail père :/...../...../...../.....

N° de téléphone travail mère :/...../...../...../.....

N° de téléphone portable père :/...../...../...../.....

N° de téléphone portable mère :/...../...../...../.....

Autre :/...../...../...../.....

Allergies connues :

Traitement régulier :

Merci de préciser si votre enfant bénéficie d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) : OUI NON

Autre(s) Renseignement(s) particulier(s) :

Nom et adresse du médecin traitant :

Téléphone :/...../...../...../.....

En cas d'urgence, les services d'urgence déterminent l'hôpital vers lequel l'enfant est transporté. La famille est avertie le plus rapidement possible par l'école.

Date : / / 20.....

Signature :

INSCRIPTION REGULIERE AU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur, Madame _____

souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) :

NOM _____ PRENOM _____ CLASSE _____

Il(s) sera (ont) présent(s) au restaurant scolaire **tous les** :

LUNDI _____

MARDI _____

JEUDI _____

VENDREDI _____

⇒ **Pour les inscriptions occasionnelles (ou selon un planning), merci de prévenir le secrétariat, par écrit (de préférence par e-mail) en respectant les délais indiqués dans le courrier joint.**

- Si votre enfant souffre d'une allergie alimentaire, merci de le préciser :

.....
.....

- Autre(s) information(s) utile(s) concernant le régime alimentaire (repas sans porc, végétariens, etc...) :

.....
.....

Date : _____

Signature :

Merci de bien vouloir préciser, pour la semaine de la rentrée, les jours où votre enfant sera présent au restaurant scolaire :

mardi 01 septembre 2020

jeudi 03 septembre 2020

vendredi 04 septembre 2020

INSCRIPTION FORFAIT GARDERIE et/ou ETUDE (2020-2021)

(Pour les inscriptions occasionnelles, un pointage sera réalisé directement en étude ou en garderie)

Monsieur, Madame _____

souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) :

NOM _____ PRENOM _____ CLASSE _____

EN FORFAIT à la garderie du matin (à partir de 7h15 et jusqu'à 8h20)

EN FORFAIT à la garderie/étude du soir

Nous vous rappelons que, pour tout retard lié à la garderie, vous pouvez composer le 09-72-61-43-97 à partir de 16h30.

Pour accéder à l'établissement pendant les horaires de garderie/étude, vous devez composer le code 2436

ATTENTION : Si vous optez pour le forfait, l'engagement se fait pour l'année scolaire (voir les modalités d'annulation dans le document de Participation Financière des Familles).

Si, en cours d'année scolaire, vous souhaitez passer au mode forfaitaire, vous devez prévenir le secrétariat (par écrit et de préférence par e-mail) avant le dernier jour travaillé du mois en cours pour une mise en place du forfait à compter du mois suivant.

Date :

Signature :

MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat

Nous vous rappelons que vous retrouverez votre référence de mandat (RUM) sur chacune de nos factures.

Mandat de
prélèvement
SEPA



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **Ecole Ste Anne - Lomme** à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **Ecole Ste Anne - Lomme**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Identifiant du créancier (ICS) : FR33ZZZ583550

Débiteur

Votre Nom

Votre
adresse

CP/Ville

France

IBAN

BIC

A

Signature :

Créancier

Ecole Ste Anne - Lomme

32 rue Pierre Curie

59160 LOMME

France

Paiement : Récurrent/répétitif Ponctuel

Le :

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter tous les champs du mandat.



Merci de coller votre relevé d'identité bancaire RIB

A nous retourner dûment complété